

Pour vous inscrire à l'une ou plusieurs de nos formations

2

Inscription définitive

- ◆ Le DPC informe la FORA **au plus tôt 35 jours** avant le début de la formation de l'acceptation ou du refus de la prise en charge de la formation. Vous recevrez alors un mail vous demandant de confirmer le format de votre inscription (FIF-PL ou DPC).
- ◆ **3 semaines avant la formation**, vous recevrez un mail contenant la convention à renvoyer signée, accompagnée du règlement ou de la caution (information stipulée dans la convention). Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de la FORA ou par virement.

Post-formation

- ◆ Le chèque de règlement FIF-PL sera encaissé dans un délai d'un mois à partir du début de la formation.
- ◆ Le chèque de caution (DPC) sera détruit après clotûre de votre dossier si vous avez répondu aux obligations.
- ◆ Un mail vous sera adressé avec les différents questionnaires à remplir ; vos réponses sont obligatoires pour valider la formation. En l'absence de ces réponses, vous ne recevrez pas les justificatifs nécessaires à votre indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL.

1

Pré-inscription

- ◆ Remplir le formulaire d'inscription OU inscrire-vous sur le site fno.fr
- ◆ Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail quelques jours après. **Vous serez avisé en cas d'impossibilité d'inscription ou de placement sur liste d'attente.**

Rappel de la formation

Environ **quinze jours** avant la formation, la FORA vous enverra un mail avec les diverses informations concernant le stage ainsi que le questionnaire de pré-stage à remplir

OBLIGATOIREMENT

3

Pour comprendre comment faire une demande de prise en charge **DPC** ou **FIF-PL** en moins de 3 min



FIF-PL



DPC

En cas d'inscription via le site **fno.fr**, le choix du mode de financement (DPC/FIF-PL) se fait au moment de l'inscription qui sera définitive.

NOUVEAUTÉ : possibilité de paiement en plusieurs fois par CB

Informations utiles

Précisions sur les inscriptions

- Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du formulaire en ligne
- Pour les orthophonistes salariés, dont les frais de formation sont pris en charge par l'employeur, la procédure d'inscription est identique
- Tout désistement doit être formulé par écrit (courrier ou mail) au moins 15 jours avant le début de la formation

Déroulé des formations

- Nos formations se déroulent en présentiel. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, le format passera en distanciel
- Chaque formation sera encadrée par un représentant de la FORA
- Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sera proposée après chaque formation
- La FORA se réserve le droit d'annuler un stage, notamment si le nombre de participants est jugé insuffisant 15 jours avant son début. Le montant du stage sera alors intégralement remboursé mais les frais annexes (billets de train, hôtel) ne seront en aucun cas pris en charge

Fonctionnement DPC/FIF-PL

- Un minimum de cinq stagiaires inscrits sous le format DPC à une formation est maintenant requis pour que la prise en charge par l'ANDPC soit possible
- Forfait de 14 heures annuelles, soit 42 h sur la période triennale 2023-2025 avec obligatoirement 7h réservées aux EPP
- Les frais de participation peuvent être pris en charge par le FIF-PL, (toutes les formations non agréées par cet organisme en sont exclues). Renseignements sur www.fifpl.fr
- Il n'est pas possible de cumuler une demande DPC et FIF-PL
- En cas de demande de prise en charge DPC et si le stage dure plus de 14h, un complément tarifaire sera demandé au stagiaire.
- N° déclaration d'activité FORA: 83 63 04443 63

Accessibilité

- Toutes nos formations sont accessibles. En cas de handicap nécessitant des adaptations, veuillez contacter Madame Amélie Malbec-Petitjean (cf.contact FORA)
- Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel à l'Hôtel Holiday Inn à tarif préférentiel auprès de Marie Jaillet : marie.jaillet@hiclermont.com

Avantage adhérents SOR-AuRA

- Les adhérents du SOR-AuRA bénéficieront d'une remise de 50 euros sur le coût de la formation indiqué sur le programme (exonération des frais de dossier), sous réserve d'être à jour de leur cotisation au moment de la formation.

Nombre de participants : 24 personnes

Public concerné

- Être titulaire du Certificat de Capacité en Orthophonie ou de tout titre admis en équivalence

Objectifs de la formation

- Acquérir les savoir-être et les savoir-faire propices à la mise en œuvre d'un partenariat de soin
- Mener une démarche collaborative avec les patients et les familles de l'évaluation à la fin de la prise en soin orthophonique
- Repérer les facilitateurs et les obstacles à l'implication des parents dans les soins orthophoniques
- Prendre en compte les savoirs expérientiels, les préférences, les besoins et les valeurs des familles accueillies.
- Élaborer un plan d'intervention orthophonique adapté aux besoins et aux défis du patient, en concertation avec les familles.
- Expérimenter des outils favorisant l'implication active des patients et des familles
- Analyser les situations complexes et d'identifier des pistes d'action concrètes
- Questionner et repenser sa posture et ses pratiques professionnelles

Les stagiaires pourront mettre en pratique les connaissances et compétences acquises dès la fin du stage.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les comportements parentaux « obstacles » et « facilitateurs »
- Analyser sa posture professionnelle et ajuster ses savoir-être ou savoir-faire
- Mener un entretien clinique visant à faire émerger les besoins du patient et de sa famille
- Développer des savoir-être et des savoir-faire propices à la mise en place d'un partenariat de soin avec les familles
- Réaliser une évaluation fonctionnelle des troubles neurodéveloppementaux
- Formuler des objectifs SMARTER co-concertés avec le patient et son entourage dans le cadre d'une prise de décision partagée
- Rédiger un Plan d'Intervention Orthophonique Concerté
- Proposer des activités promouvant la participation sociale du patient.
- Mesurer l'efficacité d'une intervention à l'aide d'outils d'évaluation spécifiques (lignes de base, routines d'évaluation, mesures fonctionnelles)
- Définir les critères d'arrêt d'une prise en soin orthophonique

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens mobilisés : vidéoprojection, supports écrits, films vidéo, apports théoriques par la méthode de l'exposé, powerpoint, études de cas avec support vidéo et mise en groupe(s) pour réflexion, ateliers, réflexions en groupe(s) et mises en situation à partir d'études de cas proposées par les formateurs et les stagiaires.

Méthodes pédagogiques utilisées (recommandations de la Haute Autorité de Santé) /

- Méthode affirmative : transmission de savoirs par l'intervenant
- Méthode interrogative : questionnements structurés pour faire découvrir et trouver, par induction ou déduction, les connaissances à acquérir
- Méthode active : confrontation aux pratiques et aux d'expérience, étude de cas.

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de connaissances pré-formation
- Questionnaire d'acquisition de connaissances post-formation
- Questionnaire de satisfaction

Programme

PREMIER JOUR - Matin : 8H45 – 12H30

8h45-9h00 : Présentation de la formation.

9h00-10h30 : Cadre conceptuel

- Atelier pratique : analyse de séquences vidéo
- De la guidance parentale au partenariat parentale : une évolution terminologique et paradigmatique (Perichon, 2024)

PAUSE

10h45-12h30 : Les compétences psycho-sociales

- Du côté de l'orthophoniste : le cadre thérapeutique, les facilitateurs et obstacles
- Du côté des parents : facilitateurs et obstacles à l'implication des parents

PREMIER JOUR - Après-midi : 13H45 – 17H30

13h45-15H30 : L'entretien clinique avec les parents

- Réflexions autour de la posture, des savoir-être et des savoir-faire de l'orthophoniste
- Les stratégies de communication efficaces

PAUSE

15h45-17h15 : L'entretien clinique avec les parents (suite)

- Comment gérer les conflits relationnels / les désaccords ?
- Atelier pratique : mise en situation professionnelle

17h15-17H30 : Retour sur la première journée de formation.

DEUXIEME JOUR - Matin : 8H45 – 12H30

08h45- 10h30 : Évaluation diagnostique et fonctionnelle

- Pourquoi réaliser une évaluation fonctionnelle ?
- Avec quels outils ?
- Quelles limites ?
- Atelier pratique

PAUSE

10h45-12h30 : Évaluation diagnostique et fonctionnelle (suite)

- Pourquoi réaliser une évaluation fonctionnelle ?
- Avec quels outils ?
- Quelles limites ?
- Atelier pratique

DEUXIEME JOUR - Après-midi : 13H45 – 17H30

13h45- 15h30 : La décision de soins partagée

- Recommandation de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (2018)
- Comment dépasser les obstacles rencontrés lors d'une prise de décision partagée ?
- Atelier pratique : objectifs SMART : comment hiérarchiser et prioriser les objectifs concertés ?

PAUSE

15h45- 17H30 : La collaboration avec les patients et les familles

- Le plan d'intervention Orthophonique Concerté
- Atelier pratique

TROISIEME JOUR - Matin : 8H45 – 12H30

08h45-10h30 : La collaboration avec les patients et les familles

- Temps d'échange autour des difficultés rencontrées
- Comment favoriser la reprise des activités dans le quotidien ? Avec quels outils ?
- Identifier les obstacles à l'implication des familles et les surmonter
- Pistes d'action concrètes

PAUSE

10h45-12h30 : Évaluer l'efficacité de mon intervention

- Lignes de base
- Routines d'évaluation
- Mesures fonctionnelles
- Évaluation critériée
- L'arrêt des soins orthophoniques : quand arrêter ? sur quels critères s'appuyer ?

TROISIEME JOUR - Après-midi : 13H45 – 16h00

13h30-15h45 : Études de cas

- Étude de cas n°1 : langage oral et partenariat parental
- Étude de cas n°2 : langage écrit et partenariat parental

15h45- 16h00 : Retour sur la troisième journée de formation

INSCRIPTION



INFOS PRATIQUES

Dates : 12, 13 et 14 mars 2025

Horaires : 8H45 - 12H30 / 13H45-17H45

Lieu : Hôtel Holiday Inn - 59, bd François Mitterand 63000 CLERMONT-FERRAND

Tarifs FIF-PL : 525€

Formation susceptible d'être éligible au FIF-PL



Retour à l'agenda